



Objectifs et missions de l'ACCLF

« Se fédérer pour promouvoir le métier et mieux représenter la profession.

Autre objectif : former et informer les correcteurs. »

1. FÉDÉRER

- Rompre l'isolement des correcteurs.
 - > Moyens : organiser des réunions périodiques pour multiplier les échanges d'expériences et de savoir-faire.
 - > Moyens : échanger des informations et des conseils techniques, mettre en commun des sources documentaires.
- Favoriser l'entraide et la solidarité entre correcteurs pour lutter contre la dégradation des conditions de travail.

2. PROMOUVOIR le métier

- Promouvoir la qualité de l'écrit et la fonction du correcteur au sein de la chaîne de publication.
- Défendre les intérêts des correcteurs, afin de valoriser leur mission et d'améliorer leur visibilité au sein de la société.
 - > Moyens : créer un site Internet, un forum de discussion, un annuaire professionnel, participer à des salons et à des festivals.
- Favoriser les échanges avec les autres métiers du livre et les professions connexes : auteurs, traducteurs, maquettistes, graphistes, illustrateurs, etc.

3. REPRÉSENTER la profession

- Veiller au respect des intérêts matériels et moraux du correcteur : statut, rémunération, conditions de travail, etc.
 - > Moyens : établir une grille tarifaire de référence.
- Représenter l'ensemble de la profession, tous environnements confondus (édition, presse, communication, audiovisuel), auprès des employeurs et des instances publiques traditionnelles : syndicats, SNE, CNL, etc.
 - > Moyens : rédiger un guide des bonnes pratiques entre donneur d'ouvrage et correcteur.

4. FORMER ET INFORMER

- Apporter aux correcteurs débutants une aide concrète et des conseils avisés : ressources, informations...
- Permettre le partage de bonnes pratiques : échanges d'informations et de conseils techniques, mise en commun de sources documentaires, etc.
 - > Moyens : créer une boîte à outils et une rubrique des actualités du métier sur le site Internet.
- Informer le correcteur de ses droits et devoirs : signature du code de déontologie.